



**Atelier régional de Cotonou 9-11 Juillet 2002**  
**« GESTION PARTAGÉE DES DÉCHETS DANS LES VILLES AFRICAINES »**

# **INFORMATIONS SUR LES ENJEUX, LES PRATIQUES ET LES DIFFICULTÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS À DOUALA**

## **1/ PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA VILLE DE DOUALA**

Premier port de la sous-région Afrique Centrale et capitale économique du Cameroun, la ville de Douala compte une population qui oscille entre 2 et 3 millions d'habitants. C'est une ville dont l'influence dépasse les limites régionales.

Administrativement, Douala se compose de cinq (5) communes appelées Communes Urbaines d'Arrondissement (CUA). Elles sont regroupées avec la commune insulaire de Manoka au sein d'une entité dénommée Communauté Urbaine de Douala (CUD) depuis 1987.

## **2/ HISTORIQUE DE LA COLLECTE**

La collecte des ordures ménagères se faisait, à l'époque de l'ancienne Commune de Douala, en régie avec les moyens propres de cette dernière. Depuis 1970, plusieurs conventions ont été passées avec la société HYSACAM (Hygiène et Salubrité du Cameroun) avec un intermède de 1990 à 1993, période pendant laquelle l'on avait deux sociétés de collecte, dont la SCAN et une autre pour le traitement à la décharge, LA NATIONALE.

Les multiples problèmes d'ordre financier ont amené les différentes conventions à être ramenées à un protocole d'accord avec HYSACAM. Ce protocole est devenu caduc depuis l'entrée en vigueur en 2001 du nouveau marché gagné après appel d'offres par la société HYSACAM POUR 3 ans.

Lors de la création des Communautés Urbaines de Yaoundé et de Douala en 1987, la prérogative de la gestion des ordures ménagères a été confiée au CUA par la loi. Mais son application a été mise en veilleuse par le Ministre de tutelle de l'époque, avec l'argumentation selon laquelle, les CUA n'ont pas les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de cette mission. L'expérience qu'a connu la ville de Yaoundé, avec le temps, conforté la CUD à la poursuite de l'exécution de cette tâche.

## **3/ QUELQUES CHIFFRES CLES**

Avec une production moyenne d'ordures ménagères estimée à environ 600 g / habitant /jour (selon une étude faite par l'ENSP de Yaoundé), la ville de Douala produirait entre 1200 et 1800 tonnes (T) d'ordures au quotidien. En prenant l'estimation basse, la production serait de 438.000 T par an.

La tonne d'ordures collectée et mise en décharge par HYSACAM revient à 13.469 FCFA HT ( 11.394 FCFA pour la collecte et 2075 FCFA pour l'enfouissement à la décharge), soit 15.967 FCFA TTC.

Ce qui signifie, au regard de ces chiffres, que la ville de Douala devrait dépenser un peu moins de 6 milliards en hors taxes et près de 7 milliards toutes taxes comprises.

La taxe communale, dont la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères représente le, est reversée à la CUD par l'Etat pour un montant d'environ 600 millions de FCFA par an.

La différence entre ces chiffres est importante pour que la CUD puisse faire collecter conventionnellement la totalité des déchets produits. Pour mémoire, le dernier compte administratif de la CUD était de l'ordre de 10 milliards et le budget 2001/2002 était de 14 milliards.

Sur la base d'une subvention de l'ordre de 1 milliard FCFA / an allouée par l'Etat camerounais à la CUD depuis 4 ans, la CUD a inscrit dans son budget la somme de 2,3 milliards pour une collecte de moins de 600 T/ jour.

#### **4/ PRATIQUES USITEES**

En dehors de quelques rares initiatives individuelles ou associatives, qui sont d'ailleurs très ponctuelles, la collecte non-conventionnelle est quasi nulle.

La collecte conventionnelle se fait de trois manières dans des circuits de collecte découpés en 20 secteurs et 2 itinéraires (circuits de collecte sur les grandes artères) :

- a) le porte-à-porte fait à l'aide de 20 bennes à compaction et de 5 camions à bennes couvertes, généralement utilisées pour la collecte des débris de balayures sur les voies ne recevant pas l'auto balayeuse.
- b) La pré-collecte à l'aide de bacs à ordures de 1, 6 et 16 m<sup>3</sup> posés à certains endroits bien ciblés, notamment dans des zones enclavées. Ces bacs sont enlevés par 6 porte coffres
- c) La collecte des ordures déposées à même le sol, surtout dans les marchés à l'aide d'une pelle chargeuse, de 3 grues et de 6 bennes de type ampliroll.

Plusieurs quartiers, même dans le centre ville, sont mal desservis par des infrastructures routières, souvent peu entretenues, lorsqu'elles existent, ce qui fait que plusieurs populations installées à l'intérieur des quartiers sortent souvent leurs déchets après le passage des camions de collecte porte-à-porte. Par ailleurs l'absence de poubelles normées dans plus de 80% des ménages entraîne une collecte à l'aide de brouettes et de pousse-pousse, dont les contenus sont souvent déposés sur les trottoirs ou aux abords des bacs à ordures.

#### **5/ LES ENJEUX**

Les enjeux sont nombreux. Nous citerons en premier lieu celui pour lequel tout être humain habitant d'une ville de la taille de Douala, devrait se battre pour l'amélioration du cadre de vie, à savoir la salubrité et la propreté de la ville. Le non enlèvement des déchets ménagers enlaidit la ville par l'insalubrité, dont ces déchets peuvent être à l'origine. Une telle situation conduit à l'apparition des épidémies et au renforcement de certaines maladies endémiques déjà existantes dans la ville.

Le second enjeu est l'argent. Les chiffres cités plus haut nous édifient sur l'énorme marché que représente la collecte des déchets dans une ville de la taille de Douala. Il va de soi que cela aiguise des appétits, qui peuvent être à l'origine des blocages, quant à la mise en œuvre de solutions techniquement concurrentielles et peu onéreuses.

Il faut toutefois souligner, qu'au regard de l'extension de la ville (env. 23.000 ha, dont 15.000 urbanisés), d'une urbanisation incomplète de la plupart des quartiers, même les plus résidentiels, de la configuration de certains quartiers, surtout ceux situés à la périphérie, qui accroissent les distances de collecte, de l'existence d'un seul site de décharge, par ailleurs excentré, il est difficile de se passer de la collecte conventionnelle.

Par ailleurs la pré-collecte doit être bien étudiée pour éviter l'amoncellement des tas d'ordures aux abords des voies publiques, ce qui créerait d'autres problèmes, la CUD ne pouvant, comme souligné plus haut, prendre en charge une collecte dépassant 600 T / jour.

## **6/ DIFFICULTES RENCONTREES**

Une gestion idoine des ordures ménagères dans la ville de Douala rencontre plusieurs problèmes. Ceux-ci vont de la collecte, au traitement des déchets ainsi collectés. La plupart de ces problèmes ont leurs causes énoncées précédemment. Elles vont des défaillances constatées dans le modèle d'urbanisation, à une absence de politique rationnelle de gestion de l'espace, en passant par le laxisme des autorités, l'incivisme des populations et l'absence des mesures incitatives et coercitives.

Entre autres problèmes, nous pouvons citer :

- a) L'anarchie dans la construction des habitations, certaines voies d'accès et servitudes de passage étant obstruées
- b) La prolifération de quartiers à l'habitat dit spontané, dont mal desservis en infrastructures routières
- c) Le déversement de déchets à même le sol, sur les trottoirs et les terre pleins centraux de grandes artères
- d) Le déversement des déchets aux abords des bacs à ordures pourtant encore vides
- e) L'utilisation de brouettes ou de pousse-pousse difficiles à soulever pour transvaser les déchets y transportés dans les bacs à ordures
- f) Le non respect des horaires de passage des véhicules de collecte dans les quartiers desservis par le porte-à-porte
- g) Le nombre très peu élevé disposant de poubelles avec couvercle pouvant servir à la conservation des déchets de 24 à 48 heures dans la concession
- h) L'absence de lopins de terre pour les cultures maraîchères pouvant servir à la vulgarisation du compostage (compostière familiale) dans les anciens quartiers (Akwa, Bonanjo, Bali, New-Bell, Bonadouma, Deïdo, etc.
- i) Les filières de recyclage peu développées
- j) Le rejet des déchets dans les canaux de drainage des eaux pluviales (caniveaux, ruisseaux et marigots)
- k) L'absence de points de transfert
- l) L'absence de décharges contrôlées et spécialisées.

**Intervention de Dr LOE Mamert Florent**  
**Communauté Urbaine de Douala CAMEROUN**

# **OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE LA GESTION DES DECHETS A LOME : LES DEPOTOIRS INTERMEDIAIRES**

**EAMAU Lomé (Togo)**

Nicolas AKIDJETAN

Délato AGBOKPE

## 1. LA SITUATION DE DEPART

En novembre 1921, un arrêté ministériel attribuait l'enlèvement des ordures ménagères à la mairie.

Jusqu'en 1974, l'évacuation des ordures ménagères était assurée en régie par les services municipaux.

La forte croissance démographique de Lomé a entraîné une extension spatiale rapide de la ville. Ce phénomène a remis en cause les capacités de la mairie à gérer les ordures ménagères dans toute l'agglomération.

A partir de 1975, l'enlèvement des ordures ménagères a été cédée à un privé, la Société Togolaise d'Enlèvement des Ordures ménagères et d'Assainissement (SOTOEMA), qui était bien dotée en matériels et en ressources humaines. Cette société réalisait de bonnes prestations, mais ne couvrait pas toute la ville grandissante.

En 1990, les difficultés conjoncturelles et la crise socio-politique au Togo ont considérablement affecté les finances de la mairie, entraînant son incapacité à payer régulièrement les services de la SOTOEMA.

Cette situation persistante obligea la mairie à résilier le contrat le 31 décembre 1997.

La recherche d'un nouveau mode de gestion des ordures ménagères a conduit la mairie à adopter la précollecte dans le cadre du Projet de Développement Urbain, financé par la Banque Mondiale.

Un système étudié par URBAPLAN (Bureau d'études Suisse) a été expérimenté, le principe étant le suivant :

- Une entreprise concessionnaire prend en charge la gestion de la précollecte et l'évacuation régulière des dépotoirs vers la décharge finale,
- Soit les ménages transportent leurs ordures aux dépotoirs du quartier ; ces ordures sont alors achetées (3 Fcfa / Kg) par le concessionnaire: une mesure incitative pour éviter l'apparition de dépotoirs sauvages.
- Soit l'entreprise concessionnaire collecte directement les ordures auprès des ménages moyennant un abonnement de 1000 Fcfa / mois.

Parallèlement à cette expérimentation, des mouvements associatifs émergeaient en 1995, et assuraient la précollecte dans les quartiers de la ville.

La démarche de URBAPLAN n'a pas été véritablement suivie, la recherche d'éléments de compréhension est en cours.

Le Programme de Développement Urbain a permis des formations et des appuis dans divers domaines pour les associations de précollecte.

Depuis 1998, l'enlèvement des ordures ménagères des dépotoirs intermédiaires vers la décharge finale est confié à des entreprises par appel d'offres. Les travaux sont répartis en 5 lots correspondant aux cinq arrondissements de Lomé.

Le principal blocage dans les activités de collecte se trouve au niveau des dépotoirs intermédiaires, affectant ainsi l'amont de la filière. Le problème est avant tout financier.

## **2. LE PROJET**

### 2.1 La justification

- La municipalité n'est plus financièrement en mesure de répondre seule aux besoins en termes d'enlèvement des OM d'une population en constante augmentation ;
- La non-capitalisation de la dynamique participative des nouveaux acteurs dans la chaîne de précollecte ;
- La non-maîtrise des coûts réels de l'opération d'enlèvement des dépotoirs intermédiaires. La mairie de Lomé ne dispose pas de données qualitatives et quantitatives sur le volume des OM et par conséquent de bases de calcul fiables pour la maîtrise du coût d'enlèvement et de la gestion des dépotoirs intermédiaires
- Aucune stratégie mise en œuvre pour l'élimination durable des dépotoirs sauvages, voire leur suppression définitive.

### 2.2 Les hypothèses

- La connaissance des coûts d'enlèvement à partir d'une base de calcul fiable permettrait une maîtrise de la gestion des OM.
- L'optimisation de la gestion du site et la clarification des rôles et responsabilités entre la municipalité et les associations garantiraient l'efficacité de la gestion des dépotoirs intermédiaires.

### 2.3 Les objectifs

- Diminuer la fréquence d'évacuation du dépotoir par l'utilisation optimale du site et du test du tri à la source.
- Connaître les coûts optimaux d'évacuation du dépotoir et de fonctionnement des associations
- Améliorer les recettes des associations de précollecte en vue de leur permettre de participer au financement de l'évacuation du dépotoir.
- Analyser l'interface municipalité –société civile autour de la gestion des dépotoirs intermédiaires.

## 2.4 La méthodologie

- La recherche documentaire
- La collecte de données
- Les entretiens
- L'expérimentation.

## 2.5 L'expérimentation

- La pesée des ordures ménagères dans les ménages test pour connaître la quantité d'OM produite par ménage/jour à Lomé.
- La connaissance des coûts d'enlèvement des OM sur le dépotoir à partir des propositions financières faites par les sociétés et le suivi des opérations d'enlèvement.
- Le test du tri à la source par les ménages retenus.
- L'évacuation méthodique et régulière des ordures ménagères du dépotoir intermédiaire.
- La diminution de la fréquence d'évacuation
- L'élimination des dépotoirs sauvages et la mise en place d'une organisation communautaire de surveillance de la propreté du quartier.
- L'animation auprès des ménages pour l'abonnement, le tri, l'éradication des dépotoirs sauvages.

## 3. RESULTATS

3.1 La Mairie s'est engagée à vider le dépotoir intermédiaire expérimental de façon méthodique et régulière, ce qui a été fait et qui se fera pendant la durée de l'expérimentation.

La Mairie est d'accord pour gérer le dépotoir de façon participative avec les autres acteurs.

3.2 Les associations ont fourni des données sur leur comptabilité et étudient les conditions de leur participation à l'évacuation des ordures ménagères.

3.3 L'interface municipalité –associations est engagée.

3.4 L'enquête a permis de comprendre les pratiques dans les ménages qui jettent leurs ordures dans la rue et d'identifier les éléments de leur participation à la gestion des ordures ménagères pour élaborer les messages pour la sensibilisation.

3.5 Le dépotoir est vidé les 27 et 28 juin 2002. Une première analyse des coûts est en cours.

3.6 Les estimations sous détaillées de 3 entreprises sont disponibles et en étude.

3.7 Les nouveaux contrats passés avec les entreprises ont tenu compte des résultats de réflexion sur la gestion des dépotoirs. Le nouveau contrat exige de l'entreprise une campagne et une surveillance accrue de la propreté du quartier pour éviter les dépotoirs sauvages. Un bonus est prévu pour les entreprises qui atteindraient ces résultats.

3.8 L'élimination des dépotoirs sauvages

- Le contrat passé avec l'entreprise prend en compte l'élimination de tous les dépotoirs sauvages du quartier qui l'abrite. Ceci démontre le respect de l'engagement pris avec le projet.
- L'animation auprès des résidents pour un changement de comportement a été confiée à l'association sur la base d'un contrat. Cette activité a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- Les résidents du quartier sont favorables à la mise en place d'une structure communautaire de surveillance de la propreté de l'espace. Certains résidents volontaires ont été choisis pour réfléchir sur le rôle, la responsabilité et la composition de ce comité.

#### **4. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES**

4.1 Points forts :

- La possibilité d'avoir des données fiables sur la filière.
- Optimisation de l'utilisation du DI.
- La cogestion par les acteurs principaux.
- La contribution financière des associations.
- Contrôle de proximité de la salubrité des espaces (responsabilisation)
- Implication des services sanitaires dans la lutte contre les vecteurs et rongeurs au niveau des dépotoirs intermédiaires
- Effet de la saison des pluies sur l'aspect quantitatif et qualitatif des ordures ménagères.

4.1 Points faibles

- Expérimentation de courte durée
- Expérimentation sur une petite zone
- Dépendance financière vis à vis de la mairie



## 5. PREMIERES REFLEXIONS

### 5.1 La concertation entre acteurs

- Renforcement des rapports de la mairie avec la société civile.
- L'appropriation de l'équipement à travers la cogestion qui est établie.

### 5.2 Les contrats d'enlèvement

- Le projet a démarré avant la réflexion sur l'élaboration de nouveaux contrats. Les idées essentielles développées par l'équipe du projet sont prises en compte dans les contrats.









